



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués des Communes-membres de l'Association
du mercredi 14 novembre 2018 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême**

Présents :

PRÉSIDENCE :	M. Jean-François PASQUIER, Gruyères
VICE-PRÉSIDENCE :	M. Alain JAN, Broc
MEMBRES:	M. Eric BARRAS, Bas-Intyamou M. Patrice MORAND, Bulle M. Robert RUFFIEUX, Botterens M. Daniel RABOUD, Grandvillard M. Nicolas Haymoz, Haut-Intyamou
SECRÉTAIRE-CAISSIÈRE :	Mme Karine FAVRE, Broc
EXPLOITANTS:	M. Albert BRODARD, remplaçant chef d'exploitation STEP, Broc M. Daniel BUCHS, employé d'exploitation STEP, Jaun
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	M. Charles BAILAT, resp. bassin versant Haute-Sarine
INVITÉ:	M. Régis KOTTELAT, ESCO Conseil Sàrl
EXCUSÉS:	M. Patrice BORCARD, Préfet de la Gruyère M. Eduardo EGUIZÁBAL, Le Pâquier M. Marcos DIAZ, chef d'exploitation, Le Pâquier

Délégués des Communes :

BAS-INTYAMON	M. Charles RIME, Enney
BOTTERENS	M. Dominique MACHERET, Botterens
BROC	M. Jean-Marc HORNER, Broc M. Yan SCHORDERET, Broc
BULLE (sect. La Tour-de-Trême)	M. Nicolas WYSSMÜLLER, Bulle
GRANDVILLARD	M. Jean-François MOURA, Grandvillard
GRUYÈRES	Mme Monique DURUSSEL, Pringy
HAUT-INTYAMON	M. José PYTHOUD, Albeuve
LE PAQUIER	M. Nicolas GREMAUD, Le Pâquier

Excusé : --

M. Jean-François Pasquier ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux délégués des Communes, à ses collègues et aux membres du personnel. Il excuse M. le Préfet de la Gruyère, retenu par d'autres obligations, ainsi que MM. Eguizabal et Diaz. Il salue particulièrement MM. Kottelat et Bailat. Il nomme un scrutateur en la personne de Mme Monique Durussel.

M. Nicolas Wismüller, conseiller communal à Bulle, salue l'assemblée au nom du Conseil Communal, souhaite à tous une bonne assemblée et annonce que la commune offre un apéritif après l'assemblée.

M. Pasquier le remercie, puis lit l'ordre du jour qui est approuvé; il rappelle que les documents y relatifs ont été remis aux délégués, par l'intermédiaire des communes.

L'assemblée a été régulièrement convoquée le 26 octobre 2018 par courrier aux délégués, ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 44 du 2 novembre 2018. Les délégués présents représentent 8 communes et 21 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 11 voix.

La répartition des voix est la suivante :

Bas-Intyamon	2 voix	Grandvillard	2 voix
Botterens	2 voix	Gruyères	3 voix
Bulle (sect. La Tour-de-Trême)	4 voix	Haut-Intyamon	2 voix
Broc	4 voix	Le Pâquier	2 voix

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3 mai 2018
2. Présentation et approbation des clés de répartition 2018-2020
3. Lecture et approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2019
4. Mandat fiduciaire: présentation et approbation
5. Informations sur la régionalisation
6. Propositions individuelles et divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2018

Le procès-verbal a été adressé à chaque commune, les délégués ont pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu, et n'appelle aucun commentaire. Le procès-verbal de l'assemblée du 03.05.2018 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation et approbation des clés de répartition 2018-2020

Conformément aux articles 25 et 31 des statuts de l'AICG, les clés de répartition des frais d'exploitation et des frais d'investissement doivent être actualisées tous les trois ans. Le comité AICG a mandaté M. Régis Kottelat, pour procéder au calcul des clés valables pour les années 2018 – 2019 – 2020.

Après ce préambule, M. le Président donne la parole à M. Kottelat pour la présentation des clés.

M. Kottelat présente:

- Le principe de calcul de la clé d'exploitation: charge hydraulique (eaux claires et usées), ainsi que charge polluante de la population et des industries.
- Le principe de la clé d'investissement, qui est calculé à partir des deux dernières clés d'exploitation (moyenne).
- Les informations de base (12% d'augmentation de la population raccordée)
- L'aide apportée aux communes pour sortir les chiffres au plus juste.
- 1mio de m³ d'EU traitées à la STEP en 2017 = 50m³ / habitant
- Principe du séparatif et de l'unitaire (une commune 100% séparatif verra sa participation à la clef baisser)
- 50% / 50% eaux usées / eaux claires (parasites)
- Les calculs ont été faits de manière identique pour chaque commune
- Charge estimée pour le BV = 25'000EH de charge DCO, mais la STEP a des chiffres légèrement plus élevés (28'000EH)
- Comparaison entre clé 2014 et 2018 : augmentation de population ou de l'industrie, pluviométrie

M. Pasquier ouvre la discussion:

Mme Durussel demande pourquoi les communes qui avaient été défavorisées lors de la dernière clé sont favorisées pour celle-ci? – M. Kottelat lui répond que la dernière clé était basée sur les chiffres 2013, qui fut très pluvieuse. Les communes en système unitaire avaient donc été défavorisées. Il rappelle aussi que les communes qui investissent sur le séparatif voient leur clé baisser, et que le 100% des charges doit être couvert, ce qui implique que des baisses de participation dans une commune induisent des hausses dans les autres.

La discussion n'étant plus sollicitée, M. le Président procède au vote.

Les clés de répartition des frais de fonctionnement et d'investissement pour les années 2018 à 2020 sont approuvées, à l'unanimité.

3. Lecture et approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2019

Le comité de l'AICG prévoit, pour l'année 2019, des charges pour le compte de **fonctionnement** d'un montant total de **CHF 1'307'670.00**. La diminution d'environ 7% en comparaison du budget 2018, provient pour moitié de la charge financière qui diminue et pour moitié d'une absence de travaux d'entretien particuliers, étant donné l'imminence d'un investissement conséquent. Sans plus tarder, M. Pasquier passe la parole à la caissière.

La caissière passe les différents postes du budget en revue, en s'accompagnant d'une présentation sur écran.

Chapitre 0 - Administration

1. à 4. Administration

- La commission de régionalisation a décidé de confier ses tâches administratives à la secrétaire de l'AICG; les charges qui en découlent sont supportées à parts égales par l'AICG et par l'AECE.
- Il est prévu un montant supplémentaire de CHF 4'000.- pour l'achat de matériel destiné à moderniser la salle de réunion (écran).

Chapitre 7 – Exploitation

CHARGES:

5. Traitement et charges sociales

La STEP fonctionne avec 2,96 équivalents plein temps, auxquels il faut ajouter un 15% pour la concierge.

6. Eau, énergie: charges ordinaires

7. Entretien et réparations: charges ordinaires

Pour rappel, une provision de CHF 80'000.- constituée durant les années passées, permet de procéder à des réfections du collecteur et des installations, sans influence pour le compte d'exploitation.

8. Boues: transport et élimination

Il est prévu d'éliminer 800to de boues déshydratées, 12to de sable, 10m3 de cailloux et 40to de déchets.

9. Assurances

Diverses polices d'assurance ont été remises à jour. La baisse de charge provient du fait que 3 polices d'assurances ont été regroupées auprès d'une seule compagnie.

10. Achats d'outils, appareils : charges ordinaires

11. Achats de produits : charges ordinaires

12. Frais d'étude

Les frais d'étude liés à la régionalisation sont supportés par le compte des investissements (voir pt 3.2 ci-dessous)

13. Frais d'analyses : charges ordinaires

14. Taxe micropolluants

Cette taxe évolue en fonction de la population légale raccordée des huit communes-membres (2015: 13'491 habitants / 2016 : 13'780 habitants / 2017: 14'168 habitants), soit une augmentation de 5%.

15. Cadastre des eaux usées industrielles

Ce contrôle des entreprises est destiné à réduire les charges polluantes entrant à la STEP, car celle-ci ne peut pas traiter une quantité illimitée de pollution. Ces frais de contrôle des entreprises sont refacturés aux communes.

16. Divers : charges ordinaires

PRODUITS:

17. Recettes d'exploitation

Ce poste est composé de la déshydratation des boues de la STEP de Charmey, de la location de Sanima (entreposage des petits animaux morts), de la vidange de fosses septiques et de travaux éventuels pour des tiers.

18. Vente d'électricité

Il est prévu de vendre ~450'000kWh au prix de 8,5ct.

Chapitre 9 – Finances

19. – 20. Intérêts et amortissements

L'amortissement de la mise à jour informatique opérée en 2012 et 2013 est terminé, et les emprunts bancaires qui y sont associés sont remboursés. Il en résulte logiquement une baisse des charges financières.

RÉCAPITULATION:Chapitre 0: administration

Charges 46'780.00

Chapitre 7: protection de l'environnement

Charges 1'006'900.00

Produits (vente d'électricité, vidange des fosses , etc...) ./ 89'000.00

Chapitre 9: finances

Intérêts et frais 67'990.00

Amortissements sur investissements terminés 275'000.00**Budget 2019: à répartir selon la clé (HT) 1'307'670.00****BUDGET DES INVESTISSEMENTS:**Réhabilitation de la STEP – Etape C

Le 1^{er} décembre 2016, à Neirivue, les délégués ont approuvé un investissement de CHF 150'000.00 pour un crédit d'étude d'avant-projet relatif à la réhabilitation de la filière "eau" de la STEP (Etape C). Une pré-étude d'avant-projet a été effectuée par le bureau mandaté (Pöyry Suisse SA), pour un montant d'environ CHF 60'000.00.

Par la suite, le Service de l'Environnement (SEn) a lancé la mise en œuvre de la LCEaux, en encourageant les communes à se regrouper par bassin versant, et le Préfet de la Gruyère a demandé que soit étudiée la possibilité d'une régionalisation des STEPs, stoppant de ce fait toute étude pour un agrandissement en solo.

Actuellement, un nouveau mandat a été donné au bureau d'ingénieurs Pöyry, pour établir un rapport sur l'état des ouvrages, en vue d'un regroupement avec l'AECE.

Budget à disposition pour projet de regroupement 80'000.00**Budget global des investissements 80'000.00**

M. le président ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée.

La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote les budgets 2019.

L'assemblée des délégués approuve, à l'unanimité et tels que présentés, les budgets 2019 de l'AICG.

M. Pasquier remercie les délégués de leur confiance.

4. Mandat fiduciaire: présentation et approbation

Conformément à l'article 16 des statuts de l'AICG: "l'organe de révision est mandaté au maximum pour trois ans, par l'assemblée des délégués". La Fiduciaire de la Tour terminera son mandat avec la révision des comptes 2018. Un nouvel organe doit être nommé.

6 bureaux ont été sollicités pour produire une offre

- 1 bureau n'était pas intéressé
- 1 bureau n'était pas agréé
- 2 bureaux n'ont pas répondu ni à notre demande ni aux appels téléphoniques
- 2 bureaux ont répondu:
 - 1) Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, propose une révision complète pour le prix de CHF 1'770.- HT
 - 2) Fiduconsult SA, à Bulle, offre ses services pour un total HT de CHF 2'300.00

Le comité de l'AICG propose d'adjuger le mandat de révision des comptes de l'AICG, pour les années 2019-2020-2021 à la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, pour le prix de CHF 1'770.00/année.

M. le Président ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée, puis soumet l'objet au vote.

Le mandat de révision des comptes de l'AICG pour les années 2019 à 2021 est confié à la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, pour le prix de CHF 1'770.00 HT

5. Informations sur la régionalisation

Comme annoncé lors de l'assemblée de printemps 2018, un groupe de travail a été mis en place. Il est composé de trois membres du comité de l'AICG et de trois membres du comité de l'AECE, ainsi que d'un représentant de l'Etat. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises durant l'été: une première fois afin de se constituer et une seconde fois afin de récolter des informations utiles auprès d'une autre association qui a déjà procédé à sa régionalisation (ARA-Seeland Süd, à Montilier).

Suite à ces séances, il a été décidé de donner mandat au bureau d'ingénieurs Pöyry Suisse SA, afin de:

- Définir le périmètre des installations communes (STEP, collecteurs, stations de pompage, etc...).
- Chiffrer la valeur résiduelle de ces installations.

Ces études doivent permettre de définir un montant de rachat des infrastructures existantes qui seront reprises par la future association. Ce montant de rachat correspond à un "pas de porte" qui sera versé par l'AECE, pour participer aux frais des installations déjà construites avant l'éventuelle fusion.

Si la régionalisation est effective, c'est-à-dire si un accord est conclu avec l'AECE, une nouvelle association verra le jour. Le comité espère pouvoir vous donner de plus amples informations à l'assemblée du printemps 2019.

M. Pasquier précise encore que lui-même et M. Jan se sont rendus à Châtel-sur-Montsalvens, pour une présentation faite par M. Kottelat aux communes de l'AECE sur la manière dont sont calculées les clés de répartition, ceci afin que toutes les communes soient traitées de la même manière. Il précise encore que les choses avancent lentement.

M. Moura demande à quelle date le comité estime aboutir à la régionalisation? – M. Pasquier répond que les communes se sont engagées à fournir les chiffres nécessaires au calcul des clés pour la mi-avril 2019. Les clés pourraient donc être prêtes pour fin juin. Quant aux chiffres du montant de rachat demandés au bureau Pöyry, ils devraient nous parvenir d'ici mi-décembre 2018. Il faudra ensuite élaborer une convention de régionalisation, un contrat de fusion et des statuts. M. Pasquier estime que d'ici une année il devrait être possible de décider de la régionalisation.

6. Propositions individuelles et divers

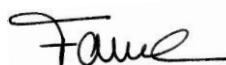
Aucune proposition ni demande n'est parvenue au comité.

M. le Président ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée.

M. Pasquier remercie tous les participants, le comité et le personnel. Il souhaite un bel hiver à tous et lève la séance à 19.30 heures.

Broc, le 20 novembre 2018

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DU COMTÉ DE GRUYÈRE - AICG



La Secrétaire
K. Favre

Va à :

- communes membres de l'Association
- MM. les membres du comité
- Préfecture de la Gruyère
- Service de l'environnement
- M. M. Diaz, chef d'exploitation

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

	En francs	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
ADMINISTRATION				
1	Traitements et ch. sociales	16'820	17'950	17'344
2	Vacations	12'000	12'000	9'626
3	Dédommagements	8'860	8'860	7'414
4	Autres / Achat matériel	9'100	4'900	3'859
	Total	46'780	43'710	38'243
<i>Evolution (%) : Budget 2019 - Budget 2018</i>		107%	100%	
<i>Budget 2019 - Comptes 2017</i>		122%		100%

5	Traitements et ch. sociales	395'400	392'300	385'964
6	Eau, énergie	116'000	114'000	119'588
7	Entretien réparations dont provision	80'300	89'500	100'366 80'000
8	Boues : transports élimination	158'700	151'500	165'050
9	Assurances	26'500	30'000	29'352
10	Achats outils, appareils	4'000	46'500	3'073
11	Achats produits	62'000	62'000	52'851
12	Frais d'étude	-	6'000	-
13	Frais d'analyses	16'000	14'000	14'033
14	Taxe micropolluants	128'000	125'000	124'020
15	Cadastre E.U. industrielles	10'000	12'000	8'273
16	Divers	10'000	10'900	9'931
	Charges brutes	1'006'900	1'053'700	1'012'501
PRODUITS D'EXPLOITATION				
17	Recettes d'exploitation	-51'000	-49'000	-75'442
18	Vente d'électricité	-38'000	-36'000	-38'064
	Produits	-89'000	-85'000	-113'506
	Charges nettes	917'900	968'700	898'995
<i>Evolution (%) : Budget 2019 - Budget 2018</i>		96%	100%	
<i>Budget 2019 - Comptes 2017</i>		99%		100%

FINANCES				
19	Intérêts nets, frais bancaires	67'990	82'980	87'146
#	Amortissements	275'000	312'000	347'349
	Total	342'990	394'980	434'495
<i>Evolution (%) : Budget 2019 - Budget 2018</i>		87%	100%	
<i>Budget 2019 - Comptes 2017</i>		79%		100%

FONCTIONNEMENT : Coût total	1'307'670	1'407'390	1'371'733
------------------------------------	------------------	------------------	------------------